

COMPTE RENDU DE REUNION DU 07 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq le sept avril à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de LIVET ET GAVET s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de Rioupéroux, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Robin LIBERA, Adjoint,

Présents :

Messieurs, LIBERA Robin, VANHAY Xavier, BENDI Eddine, BLANQUAERT Jean Luc.

Mesdames, KEBAILI Caroline, GANDOLFE Christine, DECONINCK, Aurélie, CLARET Paulette

Absents : Laetitia KLINGLER, KUNG Jean Marc, ZANELLA Muriel, BENDI Eddine, LAMOTTE Frank, DUPONT Gilbert, BLETON Alain, MILLAN Mélanie

Secrétaire : VANHAY Xavier

BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DRESSE PAR MADAME ESPINASSON SYLVIE, COMPTABLE

Le Conseil Municipal, siège sous la présidence de monsieur Robin LIBERA, 3ème adjoint, conformément à l'article L2121-14 du code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui signifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le compte financier unique du Budget principal : BP

BUDGET AEP : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DRESSE PAR MADAME ESPINASSON SYLVIE, COMPTABLE

Le Conseil Municipal, siège sous la présidence de monsieur Robin LIBERA 3ème adjoint, conformément à l'article L2121-14 du code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui signifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le compte financier unique du Budget de l'eau : AEP

BUDGET COMMISSION SYNDICALE GAVET CLAVAUX : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DRESSE PAR MADAME ESPINASSON SYLVIE, COMPTABLE

Le Conseil Municipal, siège sous la présidence de monsieur Robin LIBERA, 3ème adjoint, conformément à l'article L2121-14 du code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui signifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le compte financier unique du Budget Commission Syndicale Gavet Clavaux : CSGC

BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Monsieur Robin LIBERA, 3ème Adjoint, rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal, il convient d'affecter les résultats de la gestion 2024, qui se présentent comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	187 303.89 €	2 990 015.51 €
Opérations de l'exercice	5 244 784.84 €	5 609 773.44 €
Totaux	5 432 088.73 €	8 599 788.95 €
Résultat cumule	- €	3 167 700.22 €
INVESTISSEMENT		
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	
187 303.89 €	0.00 €	
943 962.61 €	337 330.23 €	
1 131 266.50 €	337 330.23 €	

793 936.27 €	- €
--------------	-----

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter les résultats excédentaires comme suit :

En report à nouveau de la section de fonctionnement, R002, le solde **soit 1 689 992.82 €**

DECIDE d'affecter les résultats en report à nouveau en D001 en section d'investissement :

-793 936.27 €

DECIDE d'affecter à l'investissement au compte 1068 la somme de **1 477 707.40 €**

BUDGET EAU : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Monsieur le Robin LIBERA, 3^{ème} adjoint, rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2024 du Budget de l'eau, il convient d'affecter les résultats de la gestion 2024, qui se présentent comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	1 152 526.38 €	
Opérations de l'exercice	1 318 534.68 €	2 661 065.04 €
Totaux	2 471 061.06 €	2 661 065.04 €
Résultat cumule	- €	190 003.98 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	331 174.48 €
534 980.95 €	422 113.05 €
534 980.95 €	753 287.53 €
- €	218 306.58 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter les résultats excédentaires comme suit :

En report à nouveau de la section de fonctionnement, R002, le solde **soit 190 003.98 €**

DECIDE d'affecter les résultats en report à nouveau en D001 en section d'investissement :
218 306.58 €

DECIDE d'affecter à l'investissement au compte 1068 la somme de **0 €**

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 - CSGC

Monsieur Robin LIBERA, 3^{ème} adjoint rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2024 de la CSGC, il convient d'affecter les résultats de la gestion 2024, qui se présentent comme suit :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ARRETE à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		39 382.36 €
Opérations de l'exercice	16 872.21 €	1 161.98 €
Totaux	16 872.21 €	40 544.34 €
Résultat cumule	- €	23 672.13 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
16 872.21 €	
	28 237.21 €
16 872.21 €	28 237.21 €
- €	11 365.00 €

DECIDE d'affecter les résultats suivants :

- En report en section d'Investissement en R 001 la somme de **11 365.00 €**
- En report en section de Fonctionnement en R 002 la somme de **23 672.13 €**
- Affectation au compte 1068 la somme de **0 €**

BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2025 :

Monsieur Robin LIBERA, 3^{ème} adjoint donne connaissance au Conseil Municipal du budget primitif de l'exercice 2025 concernant le budget principal de la Commune, et lui demande de bien vouloir délibérer à sujet.

Après avoir examiné les documents présentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE à l'unanimité, le budget présenté, à savoir :

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes

7 337 338.67 €

Dépenses

7 337 338.67 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	3 577 707.60 €
Dépenses	3 577 707.60 €

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision et à effectuer des virements de crédit à l'intérieur de la section de fonctionnement et d'investissement à la hauteur de 7 %

BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

Monsieur Robin LIBERA, 3^{ème} adjoint donne connaissance au Conseil Municipal du budget primitif de l'exercice 2025 concernant le budget eau et assainissement de la Commune, et lui demande de bien vouloir délibérer à sujet.

Après avoir examiné les documents présentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE, à l'unanimité le budget présenté, à savoir :

SECTION D'EXPLOITATION

Recettes	1 510 518.33 euros
Dépenses	1 510 518.33 euros

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes	752 110.71 euros
Dépenses	752 110.71 euros

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision et à effectuer des virements de crédit à l'intérieur de la section de fonctionnement et d'investissement à la hauteur de 7 %

BUDGET PRIMITIF 2025 : COMMISSION SYNDICALE GAVET CLAVAUX

Monsieur le maire donne connaissance au Conseil Municipal du budget primitif de l'exercice 2025 concernant la commission syndicale de Gavet/Clavaux et lui demande de bien vouloir délibérer à sujet.

Après avoir examiné les documents présentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE à l'unanimité, le budget présenté, à savoir :

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes	28 398.13 euros
Dépenses	28 398.13 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	19 000.00 euros
Dépenses	19 000.00 euros

VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Monsieur Robin LIBERA, 3^{ème} Adjoint présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, il propose de maintenir les taux :

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

	Taux 2025
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	30.52 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	53.51 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	15.43 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	26.00 %

Le 08 avril 2025
Le 3^{ème} Adjoint
Robin LIBERA

